

» MAZERES-LEZONS

## Hausse de 2 % des taux des impôts

**CONSEIL MUNICIPAL.** Lors de la dernière réunion, les points suivants ont été adoptés.

Le conseil adopte à l'unanimité le compte administratif 2010 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 512 869,58 €, et un besoin de financement de 451 955,88 €, soit un résultat global positif pour l'exercice budgétaire de 1 060 913,70 €. Il approuve également le compte de gestion 2010 élaboré par le receveur municipal à la clôture de l'exercice 2010 et qui est conforme en tout point au compte administratif. Le conseil décide à l'unanimité d'affecter sur l'exercice 2011 le résultat du compte administratif 2010 comme suit : 451 955,58 € seront affectés au compte « 1068 » pour la couverture du

besoin de financement des investissements réalisés en 2010, et 1 060 913,70 € seront repris en excédent reporté de fonctionnement au compte « 002 ».

Le conseil étudie successivement les différentes demandes de subventions de fonctionnement formulées par les associations communales ou extra-communales. Le montant de l'aide accordée s'élèvera globalement à 84 368 € pour le budget communal.

Le conseil décide d'augmenter modérément (+ 2 %) les taux des trois taxes locales afin de maintenir la capacité financière de la commune. Les taux 2011 passeront donc de 8,90 % à 9,08 % pour la taxe d'habitation, de 11,80 % à 12,04 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties

et de 43,30 à 44,70 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le budget prévisionnel de l'exercice 2011 s'équilibre à la somme de 2 501 500 € en section de fonctionnement et à la somme de 2 229 780 € en section d'investissement.

Le maire est autorisé à l'unanimité à renouveler la convention d'objectifs et de financement avec la caisse d'Allocations Familiales pour le fonctionnement de la crèche municipale l'Auséron.

Questions diverses

- tarification des déplacements et d'enlèvement des dépôts sauvages par les services communaux,

- tarification des travaux effectués en régie par les services communaux.